

Question écrite

Juin 2024

Coût et durée des procédures judiciaires entre Energie du Jura SA et la commune de Delémont.

Nous avons appris en lisant le rapport de gestion 2022-2023 d'Energie du Jura (EDJ) que la Ville de Delémont (qui est actionnaire d'EDJ à 10% et siège à son conseil d'administration) a engagé une procédure judiciaire contre EDJ demandant à l'OFEN de fixer les conditions d'utilisation de la conduite EDJ en amont du réseau SID. Il s'agit d'une procédure en droit de la concurrence, pour lequel il faut faire appel à des avocats spécialisés et constituer des dossiers complexes.

D'après le directeur d'EDJ, la séance de conciliation à l'OFEN aurait échoué, et cela aboutirait non pas à un mais à une série de conflits et procédures sur la tarification des transports de gaz dans la région :

- Le conseil communal a informé EDJ que Delémont facturera des frais de réseau pour le gaz provenant de l'installation de biogaz qui arrive sur le réseau de Delémont.
- En 2023 Madame Macchi-Berdat avait informé les communes de Courtételle et Rossemaison que Delémont exigerait des frais réseau pour le gaz que Régiogaz leur livre. Cela n'est plus d'actualité pour Courtételle, qui est entièrement alimentée par l'installation de biogaz, mais resterait valable pour Rossemaison ... qui entre temps a décidé de vendre son réseau à EDJ !
- Une fois réglé le conflit concernant les premiers 30 m de conduite, un autre conflit s'ouvrira sans doute sur les 1.3 km en aval des fameux 30 m. EDJ et SID sont en effet copropriétaires de ce tronçon de conduite.

Maintenant qu'EDJ reprends la gestion des réseaux des communes de Régiogaz, ces conflits vont à coup sûr peser sur les relations entre Delémont et les communes de la couronne.

- Quel est le montant payé par Delémont à ce jour dans cette procédure judiciaire ?
- Quand est-ce que la procédure va se terminer ? Elle a été engagée en mai 2023, et à ce jour seule la séance préalable de conciliation a eu lieu.
- Pourquoi la commune a-t-elle refusé la proposition de conciliation formulée par l'OFEN lors de la séance de conciliation, proposition qu'EDJ avait accepté ?
- Il serait bon que les conflits entre EDJ et la commune cessent car ils sont improductifs. Nous souhaitons qu'EDJ et la commune de Delémont se mettent à table sur un terrain neutre pour trouver une issue raisonnable à ces conflits.

Il serait opportun qu'EDJ et la commune de Delémont concilient leurs efforts pour distribuer le gaz dans l'agglomération de Delémont à un prix comparable à celui des autres réseaux de distribution de Suisse plutôt que de poursuivre des querelles préjudiciables en dernier lieu pour les consommateurs.

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Pour le groupe PLR

Pascal Faivre

